



**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINT NAZAIRE EN ROYANS**

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le **dix** du mois de **juillet**, à **vingt** heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT NAZAIRE EN ROYANS, dûment convoqué par voie dématérialisée le six du mois de juillet, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. SAUDAX Rémi, Maire.

Date de la convocation et date d'affichage :

Le six du mois de juillet.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : M. Rémi SAUDAX, Maire, Mme Maryline LUCAS et M. Denis PARMENTIER, Adjoints, MM. Nicolas BERNAUS, Georges DA COSTA MOREIRA, Romuald-Davy DOUCIN, Alain NAVARRO, Mathieu RUSSO et Mmes Mathilde BERTHET, Perrine BREYTON, Karine BRUYERE, Laurence BUSSAC, Nathalie LEGEAI, Fanny LONGUET, conseillers municipaux.

Étaient excusés avec pouvoir :

Dominique GIMELLE ayant donné pouvoir à Denis PARMENTIER

Secrétaire de séance : Mathilde BERTHET.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- I. Vote des délégués et suppléants pour les grands électeurs.
- II. Délibération.
 1. Avocat et délégation donnée au Maire afin d'ester en justice au nom de la commune.
- III. Point des commissions municipales (Comptes Rendus)
- IV. Courriers divers
- V. Questions diverses

- I. **Désignation des délégués du Conseil Municipal et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.**

Les délégués sont élus comme suit :

Délégués titulaires :

- SAUDAX Rémi
- LUCAS Maryline
- PARMENTIER Denis

Délégués suppléant :

- DA COSTA MOREIRA Georges
- LONGUET Fanny
- DOUCIN Romuald-Davy

II. Délibérations

1. DELIBERATION N° D 2020 7 1 : Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire : actions en justice.

Il est proposé au Conseil Municipal de déléguer à Monsieur le Maire l'attribution suivante :

Intenter au nom de la Commune les actions en justice, ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, à tous niveaux d'instance, et pour toutes les juridictions qu'elles soient administratives, judiciaires, devant les tribunaux de police et les juridictions spécifiques tels que les prud'hommes ou le tribunal de commerce.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et statué à 15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- **DECIDE**, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire la délégation ci-dessus mentionnée.
- **PRECISE** que le Maire rendra compte au Conseil Municipal des décisions prises.

Le Maire rappelle sa volonté, non pas d'aller en justice, mais de faire vérifier par l'avocat la teneur des échanges avec la Préfecture et aussi de faire valoir administrativement parlant tout ce qu'il est possible avant la décision du Préfet.

Le Maire rappelle sa volonté que la municipalité fasse un geste de solidarité envers l'ensemble des habitants et plus particulièrement des commerçants qui seraient durement touchés dans le cas d'une ouverture de carrière sur le Mont Vanille. Le Maire propose donc de prendre à sa charge, sur les indemnités du Maire, la première facture qui est d'ailleurs antérieure à la délibération.

III. Courriers divers :

- 1) "Devis G Environnement", étant donné le montant et l'incertitude que la DREAL prenne en compte l'analyse critique proposée de l'étude d'impact, le conseil municipal décide de ne pas porter le sujet à délibération ultérieurement. En effet, le rapport coût/bénéfice n'est pas favorable pour une validation.
- 2) Angélus du matin à 7h ajouté pour "compenser" l'arrêt de la sonnerie des cloches la nuit. Etant donné le mécontentement exprimé des riverains les plus proches, et la connaissance à posteriori que l'angélus du matin avait été supprimé suite à consultation des habitants il y a déjà plusieurs années, le conseil municipal décide de faire le nécessaire dès lundi 13 juillet pour l'enlever. Selon les retours des habitants, il sera décidé ou non une consultation participative en septembre 2020.

IV. Questions diverses :

- 1) Terrain SDH : proposition de faire 3 doubles maisons mitoyennes en lieu et place de 2 immeubles de 8 habitations. Le conseil municipal pense que cette solution satisfera mieux les riverains. L'avis est favorable si Monsieur MOLINES compense financièrement le manque à gagner des raccordements aux réseaux (eau et assainissement) non réalisés en termes de logement, soit 10 logements déficitaires.
- 2) Arpentage du chemin de Vanille. Un devis est en cours au niveau de Polygones Valence, qui travaille habituellement pour notre commune. L'arpentage sera nécessaire dans la mesure où la vente des parcelles A55 et A124 jouxtent le chemin rural de Vanille qui n'est pas concerné par la vente. Avis favorable du conseil municipal pour réaliser l'arpentage.

- 3) Information sur l'arrêté municipal pris en urgence pour éviter un accident sur le plan d'eau. Un rappel des 2 réunions tenues en mairie les 3 et 6 juillet repositionne le cadre législatif. Les modalités de contrôle et d'autorisation aux embarcations motorisées seront définies dans les semaines à venir. Le règlement sera ensuite affiché en mairie et sur site.
- 4) Incivilités au quartier des Bouveries, Pied du Coteau. Le maire rappelle que les 2 lotissements sont toujours en gestion privative et associative, même si l'association n'est plus existante physiquement. Il est donc nécessaire de lever ce point avant de pouvoir gérer pleinement le problème des incivilités dans le lotissement.
- 5) Fermeture de la mairie en août. Le Maire rappelle que pour des raisons d'absence de personnel, il ne sera pas possible que la mairie soit ouverte en août. Il ne paraît pertinent à personne de recourir à du personnel intérimaire pour vouloir à tout prix que la mairie soit ouverte. Le conseil municipal est d'accord pour une fermeture de 15 jours en août, avec service minimum en cas d'urgence : modalités à définir.
- 6) Point sur la cérémonie du 14 juillet : dépose d'une gerbe à l'arbre de la paix à 11h.
- 7) Discussion sur la conduite à tenir en cas de décès de personnes proches ou impliquées dans le fonctionnement de la commune. Le conseil municipal valide un budget d'environ 50€ pour honorer la mémoire du défunt.

La séance est levée à 22h18

Signature des membres du conseil municipal.

Maryline LUCAS 1^è adjointe

Fanny LONGUET

Denis PARMENTIER 2^è adjoint

Mathieu RUSSO

Perrine BREYTON

Karine BRUYERE

Romuald-Davy DOUCIN

Nathalie LEGEAI

Laurence BUSSAC

Nicolas BERNAUS

Georges DA COSTA MOREIRA

Alain NAVARRO

Mathilde BERTHET, secrétaire de séance

Fait et délibéré à Saint Nazaire en Royans,
Rémi SAUDAX, Maire